

AFFAIRE N° : 8.

OBJET: ZONE ARTISANALE DU CHEMIN FINETTE  
 CESSION DE TERRAINS PAR BAUX A CONSTRUCTION D'UNE DUREE DE 40 ANS.

**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de cession, par baux à construction d'une durée de 40 ans, de terrains de la zone artisanale du Chemin Finette aux personnes et sociétés suivantes:

Référence cadastrale	Superficie	ATTRIBUTAIRES	Nature de l'activité	Nombre d'emplois annoncés
BT 312	500 M2	Société BATIREV	Atelier de menuiserie	20 (Atelier et chantiers)
BT 323	600 M2	M. René MAINFROI	Garage	non précisé

En cas d'accord sur les attributaires pressentis, vous voudrez bien fixer les modalités financières de ces cessions et m'autoriser à intervenir dans les baux à construction correspondants.

*M. HOARAU lit l'avis des Commissions :*

*" Les Commissions donnent un avis favorable aux cessions envisagées. En ce qui concerne les modalités financières, elles proposent de fixer le prix du m2 à 55 F pour BATIREV, et de faire pour M. MAINFORT une compensation entre le prix à payer et l'indemnité due par la Commune pour acquisition de son terrain rue Maréchal Leclerc (construction du Centre de Secours)."*

\*

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
 (suivant l'avis des Commissions)

Reçu à la Préfecture  
 de La Réunion  
 Le 15. Décembre 1982